



## DISPOSITIF CLAIR

### Les textes (circulaires, arrêtés, rapports..) entourant le dispositif

---

#### Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif :

[Décret n° 2010-1065](#) du 8 septembre 2010 instituant une indemnité pour fonctions d'intérêt collectif.

[Arrêté du 8 septembre 2010](#) fixant le taux annuel de base et le taux annuel plafond de l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif.

#### **Mais le programme CLAIR ne surgit pas du néant...**

Il est entouré d'une nébuleuse de textes tout aussi catastrophiques les uns que les autres pour l'égalité républicaine, sociale et territoriale des droits à l'éducation et pour nos statuts.

Voici une liste de textes à ne pas manquer :

- [décret du 12 novembre 2010 sur la réorientation sociale et le licenciement des fonctionnaires](#) ;
- [loi du 3 août 2009 sur la mobilité sociale](#) : si l'agent refuse de participer au programme CLAIR, elle permet, après trois refus de mutation - en fonction de ses compétences (et non plus de ses qualifications et diplômes) - sur l'ensemble du territoire, de mettre le fonctionnaire à pied ;
- [décret du 30 juillet 2010 sur l'évaluation et la notation des fonctionnaires](#) : il instaure une évaluation par le chef d'établissement selon des indicateurs relatifs à des objectifs fixés lors de l'entretien annuel et dont découlent les émoluments ;
- [décret du 27 janvier 2010 sur l'organisation et le fonctionnement des EPLE](#) (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) : il donne tout le pouvoir au chef d'établissement en matière pédagogique et marginalise le rôle déjà faible du Conseil d'administration ;
- [note de service du 14 septembre 2010 sur le remplacement](#) : elle prévoit la mise en place d'un système de remplacements inapplicable, sans augmentation des dotations horaires, avec des prises en charge non qualifiées des élèves et met la pression sur la faisabilité des projets pédagogiques des équipes et la formation des personnels ;
- [décret n° 2010-1095 du 17 septembre 2010 sur le contrôle des congés de maladie des fonctionnaires de l'Etat, particulièrement ceux de l'Education Nationale](#);
- réformes de la formation initiale, du bac professionnel en 3 ans et du lycée ;
- renforcement du financement de l'éducation privée ;
- nouveaux programmes dans tous les niveaux et dans toutes les matières : par petites touches, la logique libérale est diffusée dans le contenu et les compétences attendues des élèves et l'esprit critique est limité au minimum ;
- [arrêté du 14 juin 2010 et circulaire du 18 juin 2010](#) sur le livret de compétences : on ne contrôle plus les savoirs acquis par les élèves pour vivre dans notre monde complexe, mais on valide des compétences attendues par le monde de l'entreprise ;
- rapports du [HCE \(Haut commissariat à l'Education\) sur le collège](#) paru le 5 octobre 2010 et du [HCI \(Haut Commissariat à l'Intégration\) sur l'intégration par l'école](#) paru le 25 octobre 2010.